

Mémoire

remis à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche le 6 janvier 2009

Jamais une année civile, mi-temps d'une année académique, n'aura débuté dans une telle effervescence universitaire.

La réalité que vivent les étudiants, les personnels techniques et administratifs, les chercheurs et enseignants qui s'activent dans tous les établissements du supérieur comme dans les organismes de recherche, devient désespérante et suscite un fort découragement.

De septembre à décembre 2008 tous les acteurs et observateurs lucides ont mesuré l'inefficacité du plan licence (offrant des créneaux horaires vides faute d'avoir trouvé l'étudiant *ad hoc* payé 8 euros de l'heure). Les crédits et dotations (dotations financières comme en postes voire celles du plan « campus ») ne masquent plus ni la précarisation croissante ni la fragilité du patrimoine des locaux universitaires. L'immense majorité des collègues, dans toutes les disciplines, toutes les thématiques et écoles de pensées a vu dans la réforme du décret statutaire de 1984, organisée dans le mépris des personnels, des organisations syndicales, des conseils élus (locaux et nationaux), l'explosion du cadre statutaire national et le choix d'une logique managériale conduite par des potentats locaux pour arbitrer des choix scientifiques et pédagogiques qui engagent l'avenir même des disciplines et de la recherche. Le flottement concernant l'avenir des grands organismes de recherche, menacés dans leur existence, leurs libertés scientifiques et leurs missions, ne laisse pas d'inquiéter : le devenir de beaucoup d'UMR paraît menacé alors même qu'elles illustrent la synergie et l'efficacité des coopérations. Le monde de la recherche est poussé vers une logique stérile de pure compétition.

Au seuil de cette nouvelle année 2009, ce sont plus de 12 000 collègues, bientôt le quart des actifs enseignants-chercheurs qui ont dénoncé ce décret de la honte que constitue le projet d'abolition du statut national des E.C. Dans les universités, c'est la quasi totalité d'entre elles – une situation absolument inédite – qui s'exprime contre la logique « master/concours ». Plus de 70 conseils centraux d'universités, plusieurs centaines de motions votées dans les UFR, départements, ou émanant des sociétés savantes le disent avec force et clarté. Toutes – absolument toutes – les organisations syndicales ont quitté la réunion tenue au MESR avec Th. Coulhon sur ce sujet en décembre, faute de prise en compte de nos demandes et de réponses sérieuses à nos simples questions.

Les suppressions d'emplois, l'affaiblissement structurel des IUT comme des IUFM les critères et le volume insuffisants des budgets et postes affectés aux établissements font naître une réprobation inédite que traduisent le vote de motions, les journées « universités mortes », les assemblées des 3 conseils, les tribunes dans la presse, un rejet massif de la ventilation des crédits et postes au CNESER du 15 décembre

.../...

.../...

Le gouvernement et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche doivent entendre le monde universitaire et ses organisations représentatives. Après la débâcle financière et économique de 2008, ce ne sont ni les cadeaux fiscaux aux banques, aux entreprises, ni la construction d'autoroutes voire de campus universitaires qui traduiront l'engagement confiant vers une société forte des savoirs partagés.

Nos objectifs sont clairs

- maintien des concours PE, PLC, CPE dans leur forme actuelle et à un niveau de postes réévalué pour les sessions de 2010. Engagement d'un débat national sur l'amélioration de la formation des enseignants, de leur recrutement, de leurs rémunérations
- retrait du texte du décret statutaire (non encore publié) cassant celui de 1984 et le statut national des enseignants-chercheurs en organisant l'arbitraire de potentats locaux. Restitution au CNU de son rôle d'instance collégiale de gestion des enseignants-chercheurs
- revalorisation des carrières et salaires de TOUS les enseignants du supérieur et pas seulement pour quelques centaines d'individus par an
- suspension de toutes les suppressions d'emplois dans le supérieur et la recherche, création d'au moins 2000 postes au budget 2009 et programmation pluriannuelle de recrutements
- élan démocratique nouveau pour la recherche et le supérieur, respect des instances élues, revitalisation des organismes (CNRS, INSERM...), élaboration d'un cadre législatif nouveau se substituant à la loi LRU et au pacte recherche
- maintien de l'allocation distincte des budgets et des postes vers les IUT et révision du montant et des critères d'attribution des moyens aux universités
- moyens nouveaux pour les étudiants en matière de bourses, d'allocations pour une mobilité nationale et internationale choisie. Lisibilité et synergie des formations au contraire des logiques de concurrence et de sélection sociale qui affaiblissent le tissu et le rayonnement universitaire national
- réévaluation de la collégialité scientifique à rebours des critères bibliométriques et classements, révision des fonctions et de la composition des agences ANR et AERES